les bestiaux resteront à l'étable; le paysan refusera de les vendre et le marché sera désert.

On rirait de bon cœur dans nos campagnes si l'on y apprenait que de pareil les calembredaines sont débitées comme choses politiques par les journaux républicains.

Le correspondant de Saint-Claud (Charente) doit être un conservateur spirituel qui a voulu montrer à ses compatriotes jusqu'à quel degré de niaiserie la passion peut pousser les faiseurs de propagande radicale. Sa mystification a réussi.

Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'en ce moment, les bestiaux sont à un prix très-élevé; cette semaine encore nous avons vu des achats s'effectuer, sur place, à des prix excessifs, et M. Jules Simon, ni M. de Fourtou n'y sont pour rien.

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 2 juin 1877.

La grosse nouvelle du jour, c'est l'arrestation et l'incarcération à Mazas de de M. Bonnet-Duverdier, président du conseil municipal de Paris. Vous savez que depuis quelques jours, il était question de poursuites qui devaient être exercées contre ce conseiller municipal à raison d'un discours prononcé à Saint-Denis dans une réunion dite privée. Or, il paraît que les dépositions reçues par le juge chargé de l'instruction de cette affaire, auraient fait connaître que les propos tenus par M. Bonnier-Duverdier avaient eu un caractère de violence bien plus grande qu'on ne le supposait.

De la parole et du geste, M. Bonnet-Duverdier aurait excité les assistants à assassiner le maréchal de Mac-Mahon, si les élections prochaines ne tournaient pas au gré du parti radical. En présence de dépositions multipliée et précises, le juge d'instruction n'a pas cru pouvoir hésiter, et après en avoir référé à ses chefs hiérarchiques, il a ordonné l'arrestation de M. Bonnet-Duverdier et son incarcération à Mazas. Cette arrestation a été opérée à minuit. On croit que l'affaire ne traînera pas longtemps et que la mise en jugement ne saurait tarder beaucoup.

Les radicaux sont, bien entendu, furieux de cet incident, mais en même temps attérés. C'est, vous le savez, le propre de ce parti, d'être audacieux en raison inverse de la résolution dont ses adversaires font preuve à son égard.

On a fait circuler, à ce sujet, une foule de bruits sur lesquels je ne veux pas insister à cause de leur invraisemblance. On a parlé notamment de la dissolution imminente du Conseil municipal de Paris. Je ne crois qu'il y ait rien d'exact dans ce bruit et je puis vous garantir que le Conseil municipal de Paris n'a rien à craindre, tant qu'il ne sortira pas des limites de ses attributions légales.

BULLETIN ECONOMIQUE

La contrebande des tabacs et le régime des zones. — Sans aller jusqu'à dire, comme on l'a fait souvent, que la contrebande est un phénomène économique vraiment utile, un excellent et nécessaire correctif de lois douanières ou fiscales mauvaises et condamnables, il est permis de profiter de temps en temps des renseignements qu'elle fournit pour appeler l'attention sur des réformes de diverses natures. L'histoire de nos impôts montre que, plus d'une fois, le développement et l'importance du trafic des contrebandiers ont décidé les pouvoirs publics, soit à lever des prohibitions contraires aux intérêts du plus grand nombre autant qu'à la raison, soit à abaisser jusqu'à un taux rationnel des taxes absolument immodérées.

Une occasion nouvelle se présente, pour les économistes, d'invoquer des arguments de ce genre, pour conseiller, dans certaines parties de notre régime fiscal, un abaissement des impôts que les nécessités du budget, après la guerre, ont obligé à élever. Dans nos départements frontières, la fraude sur les tabacs a pris une activité souvent déplorée à la tribune par les ministres des finances, reconnue, dénoncée et mesurée, autant que cela est possible, par les directeurs des contributions indirectes établis dans ces régions. Ces fonctionnaires s'accordent presque unanimement à reconnaître que le véritable remède à une situation regrettable à tant l'égards est précisément dans l'abaissement des prix fixés pour la matière dont s'alimente la contrebande.

Ce sujet a déjà été touché dans un journal à propos de l'enquête parlementaire relative au régime général des tabacs, exécutée en 1873. Mais la question de la fraude et du préjudice qu'elle causait au Trésor ne formait alors qu'un point d'une importance secondaire au milieu des détails d'organisation du monopole soumis à l'étude de la commission; l'ordre social et les conditions du fonctionnement régulier des diverses administrations intéressées se trouvaient encore incomplétement rétablis pour que les statistiques recueillies pussent être consultées utilement, sinon à titre de simples renseignements. Depuis cette époque, une nouvelle enquête, administrative cette fois, et ordonnée par le ministre des finances, est venue fournir, sur cette question de la fraude des tabacs, des éléments nouveaux d'information réunis dans les rapports adressés, à la fin de l'année dernière, par les directeurs des contributions indirectes des départements placés sous le régime des zones. Ces rapports, du reste, n'ont pas été publiés.

Comme il s'agissait pour l'administration de se former une opinion sur l'opportunité du remaniement de ces zones, réduites comme nombre et comme largeur ou diversement modifiées dans leur tracé par le décret du 17 août 1872, on comprend quelle importance avait été donnée dans le questionnaire envoyé aux directeurs des contributions indirectes à la question de la contrebande. Les zones, en effet, n'ont été créées que dans le but de combattre la fraude; c'est pour faire une concurrence active et efficace aux tabacs d'importation étrangère, vendus à bas prix dans nos départements frontières, que l'État s'est trouvé amené à vendre, lui aussi, dans ces départements, des tabacs à prix réduits, de qualité inférieure il est vrai, dits *tabacs de cantine*. A prix égal, ou même à des prix un peu supérieurs, les produits de la Régie sont capables de lutter avec avantage contre les produits frauduleux, en raison de leur supériorité réelle comme qualité, mais lorsque l'écart entre les prix de vente devient assez considérable pour que l'intérêt pécuniaire du consommateur soit sérieusement mis en jeu, les fumeurs, du reste peu délicats au point de vue du goût pour la grande masse, se résignent aisément à user de tabacs moins bons, en vue de réaliser une réelle économie de dépense. C'est la contrebande qui profite de ce calcul si simple, qu'elle favorise du reste activement.

Toutes les fois qu'on a élevé les prix des tabacs, ainsi qu'en l'avait fait en 1860, ainsi qu'on l'a fait en 1872 par la loi du 29 février, dans les départements à zones, on a pu observer, et cela immédiatement d'une manière très-nette, un abaissement notable dans le chiffre de la consommation ou plutôt dans le chiffre des ventes opérées par la Régie, et en même temps une recrudescence fort accentuée dans la contrebande.

(*A suivre*).

MORDANT REMPLAÇANT LE TARTRE DANS LA TEINTURE SUR LAINE DES COULEURS NÉCESSITANT L'EMPLOI DES SELS D'ÉTAIN. — Par M. Malfait fils.

Faites dissoudre, d'une part, 10 kil. d'alun dans 50 litres d'eau chaude, et, d'autre part, 3 kil. 500 d'acide oxalique dans 20 litres d'eau chaude; mélangez les deux dissolutions et ajoutez 2 kil. d'acide acétique en remuant avec soin. Ce mélange de 60 litres d'eau chaude avec 15 kil. 500 de matières produit après refroidissement, 70 lit. 400, dont le prix est de :

10 kil. alun à 23 fr. les 100 kil.	2 fr.	30
3 kil. 500 acide oxalique à 250 fr. les 100 kil.	8	75
2 kil. acide acétique à 14 fr. 50.	0	30
Total.	11	35

Ce qui met le prix du litre de mélange à 0 fr. 16.

La quantité du tartre que l'on emploie est toujours moitié moindre que celle de cochenille. Pour 1 kil. de cochenille, on prend donc 0 kil. 500 de tartre, soit pour 1 fr. 25; au contraire, si on se sert du nouveau mordant, il en faut 4 litres, soit pour ce qui fait une économie de 50 pour cent environ.

Comme les couleurs sur laine dans lesquelles l'emploi des sels d'etain et du tartre est indispensable se font à la cochenille et au fustel, il ne sera question ici que de la teinture obtenue avec ces deux matières tinctoriales.

Teinture à la cochenille. — On commence par faire bouillir la cochenille en poudre avec le mordant de la même manière qu'on la fait bouillir avec le tartre, c'est-à-dire pendant quinze minutes, et on laisse déposer pour décanter ensuite la liqueur claire. On fait ordinairement trois bouillons, mais on ne sert que des deux premiers pour ponceau et autres couleurs saillantes, tandis que le troisième, peu chargé de matière colorante, est mis en réserve et ne sert que pour rougir les nuances dont la matière colorante prédominante est autre que la cochenille, telles que les jaune-orange, saumon, etc.

Pour 1 kil. de cochenille on prend 4 litres de mordant et on y ajoute 20 litres d'eau. Après le premier bouillon, on ne refait bouillir avec le résidu de cochenille qu'avec de l'eau en quantité égale à la première, et on y opère de même le résidu prevenant du deuxième bouillon sans ajouter de mordant.

On monte alors un bain avec la solution de cochenille ainsi obtenue et la composition d'étain, et on y manœuvre la laine à 70° jusqu'à ce qu'elle prenne la nuance demandée. Si cette nuance est un peu jaunâtre, on ajoute au bain une petite quantité de fustel; si, au contraire, elle est un peu rouge, on ajoute une petite proportion de cochenille ammoniacale ou, ce qui vaut encore mieux, on passe la laine dans un bain d'eau tiède: dans l'un et l'autre cas, l'importance de ces additions se règle d'après le ton de la nuance.

Pour les amaranthes et les cramoisis, on emploie la cochenille ammoniacale qui, selon la dose, donne des teintes plus ou moins violacées.

On pourrait aussi teindre la laine en la passant immédiatement dans un bain composé de mordant, de la composition d'étain et de cochenille en poudre; mais les nuances obtenues par ce moyen ne seraient pas aussi vives, à cause du résidu de cochenille qui embourberait trop le bain. Avant de se servir de la cochenille, il vaut donc mieux l'épuiser d'abord par le mordant, comme on l'a décrit plus haut.

Voici maintenant les proportions à employer:

Cochenille en poudre,	1 kil. 600
Mordant,	6 lit. 400
Composition d'étain,	2 lit. 000
Eau (dont 40 litres à chaque bouillon),	120 litres.

On ajoute la quantité d'eau nécessaire dans le baquet, et on y manœuvre la laine à la température de 70 à 80° pendant 45 minutes.

Teinture au fustel. — Pour la teinture au fustel, il suffit de teindre dans le bain où se trouvent à la fois le mordant, la composition d'étain et le fustel, en quantité convenable. On emploie le plus ordinairement la décoction de fustel; à cet effet, on fait bouillir pendant une heure et demie, 50 kil. de la substance réduite en petits morceaux dans 50 seaux de 10 litres; on laisse déposer, puis on décante.

Après avoir garni le bain et mis de l'eau à hauteur, on opère exactement comme pour la teinture.

Dans le cas ou la nuance demande un peu de rougeur, on ajoute dans le bain une petite quantité de cochenille en poudre.

Préparation de la compositon d'étain. — On fait dissoudre, peu à peu, à la température ordinaire, 10 kil. d'étain en baguettes dans un mélange de 40 litres d'acide muriatique du commerce et 20 litres d'acide nitrique.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La Journée du 3 Juin, à Roubaix

Les fêtes religieuses d'hier ont été brillantes entre toutes. Le soleil, depuis longtemps disparu, a fait sa réapparition dans sa plus magnifique splendeur, et l'éclat d'une belle journée d'été, joint au somptueux pavoisement des rues, se sont réunis pour offrir la plus grandiose et complète expansion aux manifestations éclatantes de respect et d'attachement que le monde catholique donnait à son grand pontife.

Dès le matin, les rues étaient décorées; le long des façades couraient des cordons de lanternes vénitiennes pour l'illumination du soir; des dômes et des couronnes étaient suspendus, rattachés aux maisons par des bandes de rubans ou d'étoffes, aux couleurs pontificales. Des oriflammes, des banderolles, des drapeaux portant les armes et les couleurs de Pie IX, se balançaient à presque toutes les fenêtres. C'était beau et très-pittoresque à voir dans les rayonnements du soleil.

Et ce n'était pas seulement les rues du centre qui s'étaient décorées ainsi; partout et jusque dans les quartiers les plus pauvres, on retrouvait les couleurs jaunes et blanches. Chacun avait fait de son mieux pour fêter le Pape, et jamais on ne vit manifestation plus émouvante et plus spontanée.

Détail caractéristique : un certain nombre de cabarets avaient aussi voulu arborer les oriflammes pontificaux !

Qui eut osé, avant-hier, affirmer que le nom de Pie IX était entouré parmi nous, d'une aussi grande popularité !

Pour essayer de rendre compte avec quelques détails de cette journée incomparable, nous allons résumer nos notes et nos impressions, en les séparant en chapitres.

LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU

La grande procession des principales paroisses a été magnifique comme toujours. Les membres des Cercles catholiques d'ouvriers étaient très-nombreux; une de leurs sociétés chorales faisait entendre de temps à autre, des chants que la foule, qui se pressait recueillie sur le passage de la procession, écoutait avec une assez vive attention. L'un de ces chants où l'on exprime à la fois les sentiments de la fidélité à l'Eglise, et ceux de l'amour de la Patrie, (*catholiques et Français toujours!*) a paru surtout frapper les auditeurs.

Outre les groupes habituels de jeunes filles et d'enfants et les représentants des diverses corporations charitables et religieuses, n'oublions pas de mentionner les membres du Cercle Ozaram qui avaient tenu à honneur de porter, comme les années précédentes, la bannière de la paroisse Saint-Martin.

La *Grande-Harmonie* et la *Grande-Fanfare* assistaient à la procession; un détachement de pompiers escortait le Saint-Sacrement.

L'APRÈS-MIDI

L'après-midi a été beaucoup plus animée que de coutume, le dimanche; la foule circulait pour voir les décorations des façades et les apprêts des illuminations.

LE SALUT DU JUBILÉ.

Dans toutes les paroisses, un salut solennel suivi du *Te Deum* a été chanté, conformément aux prescriptions de S. Em. le Cardinal Archevêque. La foule était nombreuse partout, et partout son attitude a été parfaite. Les décorations intérieures des églises étaient fort belles.

A Saint-Martin, M. le doyen Berthaut, qui était revenu de Rome la veille a constaté, dans une courte allocution, les progrès faits par la Papauté, dans l'affection des peuples; il a émis l'espoir qui est celui de tous les catholiques que l'admirable longévité de Pie IX, lui permettrait d'assister au triomphe de l'Eglise, triomphe dont nous ne devons pas douter, a ajouté le vénéré pasteur.

A Notre-Dame, la cérémonie a été certes l'une des plus belles qu'on ait jamais vues dans cette paroisse. M. l'abbé Bertin, professeur de philosophie au collége ecclésiastique de Dunkerque, a prononcé un magnifique sermon. L'illumination de l'Eglise était splendide.

LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR.

Nous devons aussi une mention à cette paroisse qui, comme Sainte-Elisabeth, fait sa procession particulière. Cette procession a été fort belle.

Une compagnie de sapeurs-pompiers, à laquelle s'était joints des volontaires en assez bon nombre, accompagnait en armes le Très-Saint-Sacrement. La Grande-Harmonie de Wattrelos avait bien voulu prêter son concours. Cette musique, par ses morceaux nombreux et bien exécutés a donné beaucoup d'éclat à la cérémonie.

La procession avait plusieurs nouveaux groupes et plusieurs bannières nouvelles, le tout d'une grande fraîcheur et d'un goût exquis. Ces groupes et les bannières se rapportent à Notre-Dame de Lourdes, dont l'église du Sacré-Cœur possède une grotte gigantesque et artistique tout à la fois, avec la statue de l'Immaculée-Conception, reproduite d'après celle de Lourdes.

Par une heureuse coïncidence, le Sacré-Cœur avait hier son jour d'adoration, de sorte que l'église a été pleine toute la journée. Cette adoration a été prêchée, avec un plein succès, par un Père Dominicain de la résidence de Lille. Plus de 700 personnes ont communié à cette adoration, qui avait été précédée de l'adoration nocturne.

Enfin est venue la fête du soir, qui était la fête de Pie IX. Le Père, dans son sermon de clôture de l'adoration, s'est élevé sur les sommets de l'éloquence, en même temps qu'il a su donner à ses auditeurs des conseils pratiques.

LA PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH

La procession a eu tout l'éclat des années précédentes. Le groupe d'hommes était très-nombreux. Il faudra bientôt songer à créer un cercle catholique d'ouvriers, dans cette partie de la ville.

Les Illuminations

A l'issue des saluts, la foule s'est répandue dans les rues pour assister aux illuminations.

Ces illuminations ont été, sans contredit, les plus belles que nous ayons jamais eues; le vent qui s'était quelque peu élevé dans la journée avait cessé de souffler et l'atmosphère était dans un état de calme favorable. A dix heures du soir, l'illumination était générale, et on avait peine à se livrer passage dans la foule compacte qui circulait de toutes parts.

L'église Saint-Martin était entourée d'un cordon de lanternes vénitiennes qui produisait le meilleur effet. Rues Fosse-aux-Chênes, du Pays, Saint-Georges et rue du Grand-Chemin, le coup d'œil était ravissant. Ces deux dernières surtout étaient merveilleuses; on eut dit une de ces avenues enchantées comme en décrivent les contes des *Mille et une nuits*. Les rues Nationale et de l'Espérance doivent-être aussi citées.

Nous ne pouvons donner, on le comprendra, une mention à toutes les illuminations particulières qui étaient innombrables.

Il y en avait qui étaient des merveilles de splendeur et de bon gout. Partout on voyait des inscriptions et des transparents en l'honneur du Pape.

LE QUARTIER DES RÉCOLLETS

Ce quartier s'est distingué hier.

Les rues Daubenton, de Philippe-le-Bon, de Flandre, de Saint-Joseph surtout étaient, de grand matin, ornées de tentures, de guirlandes, de bannières aux couleurs pontificales. Le soir, la rue Saint-Joseph offrait un charmant coup-d'œil; toutes les maisons étaient illuminées, de plus en plus splendidement, à mesure qu'on allait vers l'église des Pères; à la façade de celle-ci, une croix colossale, formée par des lanternes vénitiennes; à l'intérieur, aux fenêtres des tribunes, des pyramides de lumière; aux colonnes, des trophées de drapeaux jaunes et blancs; dans le sanctuaire un *Vive Pie IX*, flamboyant en lettres d'un mètre de haut, couronné d'une tiare de lumière descendant de la voûte. Au couvent, toutes les fenêtres donnant sur les rues Saint-Joseph, de Flandre, de la Basse-Masure et des Récollets, étaient diversement illuminées. On admirait surtout dans les parloirs, un buste et un portrait du Saint-Père, l'un et l'autre entourés de fleurs et dans un foyer éclatant de lumière. Une grande foule, d'une attitude très-convenable, circulant dans le quartier, stationnait, en face du couvent et emplissait l'église jusque vers minuit.

LE QUARTIER DE L'ÉPEULE

On voyait bien ici qu'il s'agissait d'une fête religieuse. Le quartier d'ordinaire bruyant et tapageur le dimanche soir, était hier fort calme.

La population essentiellement ouvrière, a fait de son mieux, comme partout, bien des maisons étaient de grand matin pavoisées aux couleurs pontificales. Un certain nombre ont été illuminées.

On peut dire qu'ici aussi, le peuple a montré de la sympathie.

QUARTIER SAINTE-ÉLISABETH

Les décorations ont été très-nombreuses, il y a eu aussi beaucoup d'illuminations. On a surtout remarqué un jardin de la rue du Tilleul, dans les arbres duquel on avait placé de nombreuses lanternes vénitiennes; l'effet était charmant.

Comme sur plusieurs autres points de la ville, quelques cabarets avaient illuminé.

On n'a pas été peu surpris de voir des verres et des lanternes chez certaines personnes qu'on aurait cru devoir s'abstenir.

L'attitude de la population ouvrière a été parfaite.

***

Cette fête brillante s'est terminée dans le plus grand calme. A minuit, les illuminations jetaient leurs derniers feux.

—

TOURCOING

La journée d'hier marquera dans les annales tourquennoises.

La procession du Saint Sacrement, favorisée par un temps magnifique, a eu lieu, comme de coutume, au milieu d'une foule recueillie qui se pressait sur son passage.

Vers 10 heures 1/2, à l'issue de la messe, le cortége s'est mis en marche.

Toutes les rues étaient splendidement décorees. Du feuillage, des oriflammes de toutes couleurs, principalement jaunes et blanches, se balançaient à toutes les fenêtres, les rues étaient jonchées de fleurs et de feuilles. Le coup d'œil était admirable. On remarquait dans toutes ces décorations, des verres de couleurs disposés de manière à former des lettres où on lisait, *Vive Pie IX*; d'autres avaient des profusions de lanternes vénitiennes, C'était pour fêter le 50e anniversaire de la consécration épiscopale du Saint-Père.

Les rues de Tournai, des Orphelins, Notre-Dame, du Bocquet, des Anges, de Lille, Neuve-du-Pouilly, Saint-Jacques, se sont fait remarquer par leurs décorations somptueuses. La maison de l'angle des rues de la Station et Go, était ornée avec un goût exquis. La rue Neuve-de-Roubaix, les Ecoles, les Pensionnats et le Collége, étai ent parfaitement décorés et illuminés.

Un salut solennel a été célébré à l'église Saint-Christophe qui était comble; un *Te Deum* a été chanté. M. l'abbé Fichaux, professeur au Collége, a prononcé un sermon plein d'éloquence, dans lequel il a signalé les causes pour lesquelles Dieu conservait Pie IX si longtemps sur le trône pontifical; il a terminé en faisant appel à la prière.

Les illuminations du soir ont été des plus magnifiques.

—

La Commission locale de surveillance du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, a l'honneur de rappeler à Messieurs les industriels que les enfants de moins de 12 ans révolus, ne peuvent être admis dans les filatures qu'à la condition de suivre les classes d'une école et sans pouvoir être assujettis à une durée de travail de plus de 6 heures par jour, divisé par un repos; que les jeunes ouvriers de 12 à 15 ans accomplis, ne peuvent être admis non plus à travailler plus de 6 heures par jour, s'il ne sont pourvus du certificat d'instruction établi par la loi.

Il ne suffit pas d'ailleurs, de laisser aux enfants la faculté de se rendre aux écoles, il y a obligation pour le patron, d'exiger que la fréquentation des cours soit effective et régulière, la loi ne tolérant le travail des enfants qu'à cette condition, autrement il ne serait pas permis de les employer.

Les contraventions sont constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux; la condamnation entraîne une amende qui peut s'élever à 1,000 francs,

Roubaix, le 1er Juin 1877.

Le Président.
HENRY BOSSUT.

Les Membres de la Commission:
FRANÇOIS. ERNOULT, FLAMANT, TOUSSAINT.

Vu et approuvé par le Maire,
A. FAMECHON.

—

Le bruit est très-accrédité en ville que M. Famechon, maire, aurait été révoqué ou qu'il se serait démis de ses fonctions.

On cite même le nom de son successeur.

Rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette nouvelle que nous croyons absolument erronée.

—

M. l'abbé Tilmant, vicaire de la paroisse Saint-Martin à Roubaix, est nommé curé de Bersée.

—

Au moment où la procession se terminait, hier, vers une heure, un incendie était signalé rue de l'Hospice.

Une partie des pompiers de service à la procession, se précipitèrent vers le lieu désigné où venait de commencer l'incendie, et ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres

C'est dans l'appartement des époux P... au numéro 24, de la rue précité que le feu s'est déclaré, on ignore de quelle manière.

Les dégats sont d'une valeur de 6,000 francs, portant sur des vêtements, du linge et des meubles brûlés.

Il y a assurance au *Lloyd belge*.

—

La société chorale l'*Union Ouvrière* exécutera jeudi 7 Juin, à neuf heures du soir, les chœurs destinés au concours de Compiègne, à l'Hôtel des Pompiers.

Le même concert sera donné le Vendredi 8 Juin, à la même heure, au local de la Grande-Harmonie.

—

Un accident comme il s'en produit constamment à Roubaix, vient d'avoir lieu de nouveau.

Un bambin qui marchait à peine, est tombé assis dans une cuvelle remplie d'eau bouillante, et la paetie droite et inférieure de son corps, a été légèrement atteinte. L'enfant souffre beaucoup, mais heureusement les brûlures sont sans gravité.

Le pauvre petit habite avec ses parents le quartier Sainte-Élisabeth, et se nomme B...

—

M. Théophile Legrand, manufacturier, ancien membre du Conseil général du Nord, vient de mourir à Fourmies, à l'âge de 78 ans.

—

La Compagnie du chemin de fer du Nord reprend, à dater du 17 juin courant, l'organisation des trains de plaisir hebdomadaires sur les ports de mer du Nord, au départ de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, etc,

Le premier train de plaisir aura lieu le 17 juin : il sera dirigé sur Calais, à l'occasion de la fête communale de cette ville.

Des affiches font connaitre au public les prix des places : ils sont les mêmes que l'année dernière.

—

Les débats sur l'affaire civile relative à l'accident de Wambrechies se sont terminés samedi. Le jugement sera rendu à une des audiences de la semaine prochaine.

—

L'affaire des trois individus inculpés de tromper au jeu, lors du *Bal des Vieillards*, à l'Hôtel-de-Ville, de Lille passera samedi prochain, 9 juin, devant le tribunal correctionnel.

Les défenseurs sont Me Delemer pour Zuiderhoff, Me Boitel pour Colson et Me Guichard pour Godrie.

—

Les journaux publient les détails suivants sur le vol qui, dans la nuit de vendredi à samedi, a été commis sur la ligne du Nord, entre Calais et Amiens.

« Le train 10, parti de Calais à 1 h. 50 minutes du matin, comprenait, en outre des voitures de voyageurs, un fourgon spécialement affecté aux valeurs, soigneusement fermé et plombé par la douane. A l'arrivée à Amiens, c'est-à-dire vers quatre heures, on constata, durant les quelques minutes d'arrêt réglementaires, que ce wagon avait été ouvert, de plus, le panier cadenassé où avaient été déposées des sommes que l'on dit importantes, était vide.

» Le télégraphe transmit aussitôt la nouvelle sur tout le réseau, et les recherches commencèrent. Elle se poursuivent avec activité.

» On s'occupe particulièrement de retrouver un voyageur, âgé de 45 ans environ, portant toute sa barbe, coiffé d'un chapeau rond de forme assez haute, qui est descendu du train, à son passage à Boulogne, et qui a laissé entre les mains de l'employé chargé de recevoir les billets à la sortie, un ticket de 1re classe, de Calais à Paris.

» Sur l'observation que lui fit le fonctionnaire de la Compagnie du Nord qu'il n'était point arrivé à sa destination, l'inconnu ne répondit pas et, hâtant sa marche, disparut bientôt dans la gare portant sous le bras un paquet enveloppé de ce papier d'emballage nommé «papier goudron».

—

Voici la liste des numéros sortis au 17e tirage pour le remboursement des 16,953 obligations de l'emprunt de 1768 créées en vertu de la loi du 20 mai 1868 :

89	314	585	591	761	827	1139	1362	1448	1543
1634	1674	1696	2050	2115	2398	2467	2469		
2494	2557	2594	2761	2798	2825	2872	2896		
2971	3077	3145	3157	3185	3192	3334	3532		
3546	3645	3790	3863	3840	3862	3930	4016		
4028	4039	4100	4101	4242	4267	4309	4371		
4615	4622	4731	4767	4793	4868	5041	5050		
5129	5171	5219	5285	5629	5613	5687	5773		
5777	5797	5910	6200	6359	6504	6570	6661		
6726	6844	6860	6929	6991	7038	7075	7082		
7229	7323	7353	7794	7976	7977	8203	8253		
8329	8397	8434	8448	8677	8743	9061	9107		
9377	9451	9530	9748	9853	9996.				
10007	10101	10305	10398	10403	10446	10501			
10667	10762	10973	11059	11224	11262	11309			
11320	11424	11460	11479	11497	11599	11709			
11752	11922	11950	11986	11990	12100	12105			
12171	12525	12556	12630	12643	12694	12737			
13013	13063	13180	13234	13290	13474	13555			
13692	13831	13863	14626	13940	14017	14282			
14290	14297	14366	14482	13682	14855	14857			
14862	14903	15151	15173	15220	15273	15415			
15480	15494	15552	15573	15681	15764	15768			
15817	15822	16004	16058	16972	16131	16181			
16259	16261	16398	16435	16476	16618	16626			
16709	16718	16783	16792	16826	16890	16946			

Les obligations ci-dessus ont droit, en outre, à 10 fr. 44 d'intérêt, impôt déduit.

L'impôt sur le coupon de 1 juillet 1877 est de 0 fr. 81 centimes.

Les dites obligations seront remboursées par 499 fr. 62 en vertu de la loi du 21 juin 1875.

Les dites obligations sorties ne produisent plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

Le paiement des obligations et des coupons d'intérêt se fera, à partir du 1er juillet 1877, soit à la caisse du Receveur municipal à Lille; soit à Paris, chez MM. Erlanger et Cie, rue Thaibout, 20; soit, à Bruxelles, chez M. Jacques Errera-Oppenheim, à Francfort-sur-le-Mein, chez MM. Erlanger et fils.

—

On se rappelle qu'il y a quelque temps les électeurs du canton de Condé (Nord) étaient convoqués à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Renard, père, décédé.

Deux candidats étaient sur les rangs : M. Dervaux, républicain, M. Léon Renard, fils du défunt, député de Valenciennes et candidat conservateur. Grâces à certaines manœuvres, M. Dervaux l'emporta. Mais le conseil d'Etat, saisi de la question, a jugé que ces manœuvres étaient frauduleuses, de nature à violer la sincérité du vote et annulé l'élection.

Voici le texte de l'arrêt motivant cette décision :

« Le conseil d'Etat,

» Considérant que de différentes pièces et attestations jointes au dossier résulte la preuve que des sommes d'argent ont été offertes ou données à un certain nombre d'électeurs, Pour obtenir leur vote en faveur du sieur Dervaux; que, dans ces circonstances, il y a lieu d'annuler les opérations électorales auxquelles il a procédé le 25 février 1877, dans le canton de Condé, pour l'élection dun conseiller général.

» Décide :

» L'élection de M. Dervaux comme membre du conseil général du Nord est annulée.

—

Un commencement d'incendie se déclarait hier, vers 3 heures du matin, à Lille, rue d'Alger, au rez-de-chaussée de la maison habitée par le nommé D..., ouvrier ferblantier, âgé de 50 ans. Son fils, qui habite le premier étage, descendit aussitôt pour lui porter secours. Il le trouva couvert de sang et râlant sur son lit. Les voisins accourus à ses cris, éteignirent l'incendie à l'aide de quelques seaux d'eau. M. Miguet, pharmacien, appelé à la hâte, constata que D... portait au cou des blessures qu'il s'était faites à l'aide d'un couteau de poche. Après avoir posé un premier appareil il fit transporter d'urgence le blessé à l'hôpital Saint-Sauveur.

On se perd en conjectures sur les causes de l'incendie et sur les motifs qui ont pu déterminer D..., ouvrier laborieux et honnête, très-estimé dans le quartier, à commettre cette tentative de suicide.

Son état est très-grave.

LETTRES MORTUAIRES ET D'ORIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)